

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX FEVRIER, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Christian CARRERE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2026-02-10 / AFFAIRES FONCIERES
Régularisation foncière Chemin d'Essaillon

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la création du réseau d'assainissement Secteur des Essaillons, des régularisations foncières avaient été effectuées en 2017 : les parcelles BC 53 et 54, alors propriétés de Madame Monique AILLEMAND-AUDIBERT, avaient été cédées à la Commune. Il s'agissait de l'emprise de la voie « chemin de l'Essaillon » et de son accotement.

Depuis, une nouvelle parcelle a été créée : la BC 199 d'une superficie de 15 m². Cette emprise constitue un morceau de voirie qui n'a toujours pas été cédé à la Commune.

Il est donc nécessaire de procéder à une dernière régularisation avec les propriétaires, chacun pour un quart : Monsieur Matteo JOVE et Madame Margaux MIODOWSKI / Madame Marianne AMOURDEDIEU / Monsieur Nicolas L'HOTEL / Monsieur Ali EL YOUSFI et Monsieur Jamal EL YOUSFI.

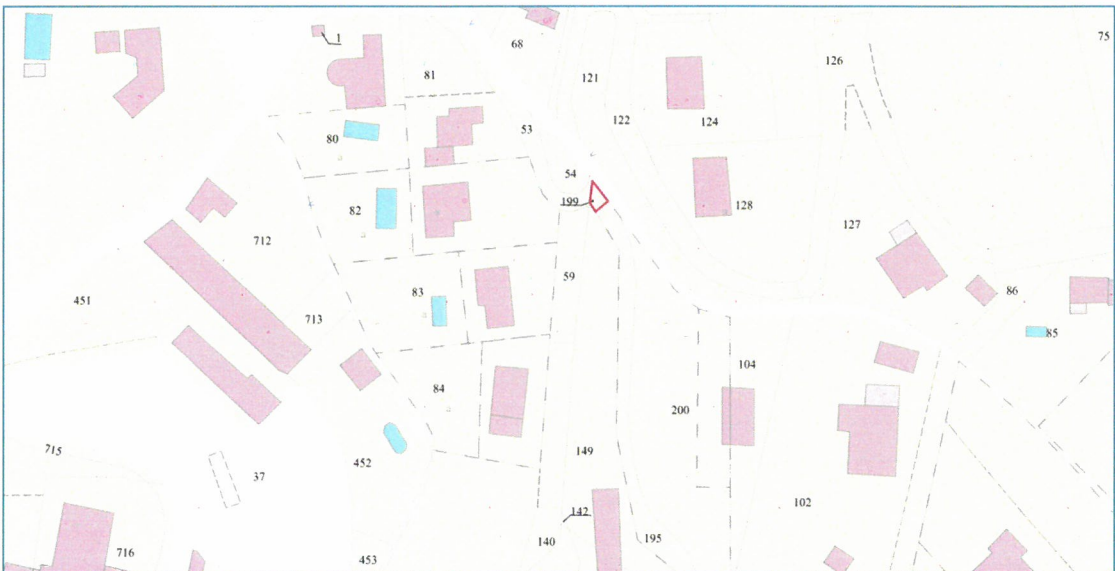
La cession de la parcelle BC 199 à la Commune se fera à l'euro symbolique et a fait l'objet d'une validation des différents propriétaires.

La Commune prendra à sa charge les frais d'acte administratif.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2026

PLANS DE LOCALISATION



.../...

Pc



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mme AMOURDEDIEU ne prend pas part au vote.

- D'APPROUVER l'acquisition par la commune à l'euro symbolique de la parcelle BC 199 de 15 m²,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

Aurélien LOUPIAS
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS